

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 336

présenté par  
Mme Perrine Goulet

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 150, insérer la phrase suivante :

« À cet effet, des formations dédiées seront proposées aux officiers et agents de police judiciaire chargés du recueil de la parole des enfants. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de veiller à la prise en compte de la situation particulière des enfants victimes ou témoins de violences dans le cadre des auditions menées par les forces de l'ordre.

Face à ce que peut représenter les commissariats et les gendarmeries pour un enfant, il convient d'adapter l'approche et le langage envers ceux-ci. Les protocoles mis en place doivent être confortés et amplifiés.